

Rectificatif

Ref. numéro de vente: F.10.VIII.3
(ECE/TRANS/219)

2 Avril 2012
New York et Genève

Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP)

Rectificatif

*Nota: Ce rectificatif sera disponible sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante:
<http://www.unece.org/trans/main/wp11/atp.htm>*

1. Article 2

Au lieu de paragraphe 4 *lire* paragraphe 3

2. Points 6.1.1 et 6.1.2 du modèle de la formule d'attestation de conformité de l'engin reproduit à l'appendice 3 A de l'annexe 1

Au lieu de CARBURANT *lire* FRIGORIGÈNE

(ECE/TRANS/219/Corr.1)

Français

Original: Français et anglais